

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
Référence : 2022-Is065T5		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
IDE Elec 10 rue des Îles 38420 DOMENE SIRET : 433 364 833 00023		GUN / Priorité DREAL ☐ PN ☐ AE ☐ SP ☐ Autre Régime ☐ A ☐ E ☐ D ☐ NC SEVESO / IED ☐ HAUT ☐ BAS / ☐ IED
Activité principale : société d'électricité générale		
Date du contrôle : 31 août 2022		
Inspecteur(s) : Hélène CAYRON		
Type de contrôle		
☐ Inspection annoncée ☐ Inspection inopinée		☐ Inspection planifiée ☐ Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
☐ Plan de contrôle de la DREAL ☐ Incident/Accident du		☐ Plainte ☐ Autre : Action nationale : 100 m autour des sites SEVESO
Thème(s) du contrôle • Situation administrative		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • le site		
Référentiel(s) du contrôle • Code de l'environnement		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
/.	IDE Elec	Employée administrative
Copies	☐ Exploitant DREAL : ☐ Chrono ☐ PRICAE ☐ Subdivision T5 ☐ Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations
--

I.1 – Périmètre inspecté

La présente inspection s'inscrit dans le contexte post-accidentel Lubrizol et de l'action nationale 100 m ayant pour but de renforcer le contrôle des installations bordant les sites Seveso afin de vérifier l'absence d'effets dominos sur les établissements Seveso.

L'établissement IDE Elec implanté 10 rue des Îles, à Domène est voisine de la société Impact Environnement Services (IES) (SEVESO Seuil bas), spécialisée dans les opérations de tri, regroupement et stockage de déchets dangereux.

1.2 - Vérification de la situation administrative de l'installation

L'établissement IDE Elec n'est pas connu du service de l'inspection. Cet établissement est spécialisé dans l'installation de chauffage électrique et chauffe eau.

Le présent rapport fait le point sur la situation administrative du site (constats) et identifie les principaux stockages et activités du site (notamment ceux en direction du site Seveso).

1.3 – Constats effectués

Les constats effectués lors de l’inspection sont présentés par thème dans la fiche en annexe 1 du présent rapport. Pour chaque prescription concernée, le tableau rappelle son libellé, synthétise les déclarations de l’exploitant, indique les documents consultés, les constats effectués sur site et précise le cas échéant l’écart constaté et/ou les observations formulées pour améliorer la prise en compte de l’environnement et de la sécurité.

Compte-tenu des stockages présents, le service de l'inspection n'a pas constaté d'éléments laissant à penser que l'établissement IDE Elec serait susceptible de générer des effets dominos sur les installations classées de la société IES.

II – Proposition de suites en fonction des enjeux et des engagements de l'exploitant

Concernant le résultat de la visite, une observation a été formulée. Les constats sont récapitulés dans la fiche en annexe 1 du présent rapport.

Rédacteur, L'inspecteur de l'environnement	Vérificateur- Approbateur Le chef d'unité départementale de la DREAL
---	---

Annexe 1 – Fiche de constats¹

Constat n° 1 : Situation administrative

La société IDE elec est une entreprise d'installation d'électricité générale. Le local situé à Domène est constitué de bureaux et d'un entrepôt qui stocke des câbles, goulottes, radiateurs, du matériel électrique (environ 400 m²).

Au vu des volumes stockés et de la surface de l'entrepôt (volume < 5000 m³ ; stockage de matières ou produits combustibles < 500 tonnes) , la société IDE elec n'est pas soumise à la rubrique 1510 (entrepôt) pour les installations classées pour la protection de l'environnement.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier	Pour les NC, preuve de la remise en conformité (à apporter par l'exploitant avant l'échéance du délai)
☐ Pas d'observation ☐ Observation ☐ Non conformité ☐ Proposition de mise en demeure	Article R. 513-1 du code de l'environnement Article R. 512-47 du code de l'environnement	./	

Constat n° 2 : Zone extérieure du site

Le service de l'inspection ne constate pas de stockage de bois, de matériaux combustibles en quantité susceptible d'avoir un effet domino sur le site voisin IES.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier	Pour les NC, preuve de la remise en conformité (à apporter par l'exploitant avant l'échéance du délai)
☐ Pas d'observation ☐ Observation ☐ Non conformité ☐ Proposition de mise en demeure	./	./	./

Constat n° 3 : Climatisation

Le site possède une climatisation, l'exploitant ne connaît pas la quantité de fluide frigorigène de cette climatisation. Au vu de la superficie des bureaux, le site ne devrait pas être classé au titre de la rubrique n°1185 :

Gaz à effet de serre fluoré (fabrication, emploi, stockage).

2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg (DC)

Le service de l'inspection demande à l'exploitant de vérifier la quantité de fluide frigorigène.

¹ L'exploitant peut demander cette annexe en format modifiable afin d'y mentionner les suites apportées aux non-conformités relevées.

Pour information, le règlement (UE) n° 517/2014 du 16/04/14 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et à l'arrêté ministériel du 29/02/2016 relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés peut être appliqué à IDE elec en fonction du fluide utilisé (HFC, PFC) et de la quantité sur site.

Le service de l'inspection invite l'exploitant à vérifier les gaz utilisés et se reporter au texte précité.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier	Pour les NC, preuve de la remise en conformité (à apporter par l'exploitant avant l'échéance du délai)
☐ Pas d'observation ☐ Observation ☐ Non conformité ☐ Proposition de mise en demeure	Règlement (UE) n° 517/2014 du 16/04/14 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et à l'arrêté ministériel du 29/02/2016 relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés	./	./